

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 2485

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 33**

I. – À l’alinéa 4, substituer aux mots :

« de deux ans »,

les mots :

« à compter de deux ans suivant ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa 4, substituer aux mots :

« d’un an »,

les mots :

« un an après ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.